

FICHE N°62 Communication sur les risques

Objectif : Préparer la population aux situations d'urgence

Les risques majeurs existent dans la nature. Ce sont les inondations, les incendies de forêts, les tempêtes, les mouvements de sol etc... L'homme, de par ses activités, engendre également un certain nombre de risques majeurs, d'ordre technologique. Qu'il s'agisse de **risques naturels ou technologiques** l'action publique se fixe comme objectif de les prévoir et de les prévenir. Pour ce faire, il faut les recenser, les connaître et les faire connaître. Tel est l'objet de l'information préventive sur les risques majeurs. Le risque majeur est bien présent dans la ville. Certains événements, anciens ou plus récents, nous le rappellent. La prévention des risques relève du préfet départemental et trouve son fondement dans la loi n°87-565 du 22 juillet 87 : "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la vie ou les biens d'un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasse les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par **sa faible fréquence** (ou occurrence très faible) et par **son énorme gravité**.

Nous avons évoqué ici d'autres risques qui ne sont pas considérés comme « majeurs » mais pour lesquelles la probabilité de causer des effets sérieux dans la ville ne doit pas être négligée. Enfin, la combinaison de plusieurs risques est évoquée.

Montreuil est concernée par 3 risques majeurs

1 - Risque assez fort d'inondation pluviale urbaine

La ville comporte des bassins versant de grande tailles et des sols fortement imperméabilisés par un sol constitué d'argiles vertes et une urbanisation dense. Deux mesures sont prises par le Conseil Général du 93 : la construction de bassin de retenue, la gestion automatisée des réseaux départementaux. La commune est informée préventivement.

Les rues basses de Montreuil (ici la rue de Romainville dans la nuit du 27 juillet 2001) sont sujettes à des inondations aussi ponctuelles qu'impressionnantes.



Que faire face au risque d'inondation ?

Avant	Pendant	Après l'alerte
Prévoir de mettre au sec meubles objets, produits, de fermer portes, soupiraux, évents, d'amarrer les cuves et les réservoir, de garer les véhicules, de faire une réserve d'eau potable et d'aliments, prévoir les moyens d'évacuation.	S'informer de la montée des eaux par la radio (France inter), à la mairie. Dès l'alerte : couper l'alimentation électrique et gaz, aller sur les points hauts (collines, toits) n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par les eaux, se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, ne pas téléphoner, ne pas consommer d'eau des robinets ni des puits.	Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel, chauffer dès que possible, ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

2 - mouvement de terrain : risque d'effondrement, et risque fort de tassement

Les effondrements sont des mouvements rapides et discontinus provenant de rupture brutale de cavités souterraines naturelles ou artificielles - c'est le cas à Montreuil avec les carrières de gypse - avec ouverture d'excavations grossièrement cylindriques (fontis).

Les tassements : au plan géologique le sous-sol de notre territoire est constitué de 25 couches de terrains dont 15 renferment une quantité plus ou moins importante d'éléments argileux susceptibles de changer de volume en présence ou absence d'eau.

Une forte sécheresse peut provoquer ces dégâts.

Pour connaître les démarches à effectuer en cas de suspicion de sécheresse concernant sa maison :
- s'adresser au service Espace public-environnement au 01 48 70 67 63.

Service municipal du permis de construire - cadastre : tél : 01 48 70 66 46.

Service des carrières 1, place Denfert Rochereau Paris 14e. tél : 01 43 21 58 00.

3 - le transport de matières dangereuses

Ces matières peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement ; elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives. Les dangers principaux sont l'explosion, l'incendie, le nuage toxique, la pollution dans l'atmosphère de l'eau et du sol.

Montreuil est concerné (comme la plupart des communes du 93) par le transport de matières dangereuses en camions et par la présence sur son territoire d'un réseau de canalisations de gaz haute pression appelé réseau TRAPIL (transport par pipeline).

Le système d'alerte

- **un signal d'alerte aux risques majeurs** est émis par la sirène (trois signaux montants et descendants d'une minute)

- **une seule consigne si vous l'entendez** : confinez-vous (s'enfermer dans un local après en avoir bouché les aérations, en coupant chauffage et climatisation) et écoutez la radio (France Inter donnera le 1er message)

- **un signal de fin d'alerte** est émis en continu pendant 30 secondes.

Autres risques

1- Risques naturels dus aux aléas climatiques

- a- le risque de tempête
- b- le risque de canicule
- c- le risque de foudre
- d- le risque grand froid
- f- le risque chutes de neige

2- Risques technologiques à Montreuil

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Un classement est établi en fonction du niveau de risque :

a- Installations soumises à déclaration : concerne les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.

A Montreuil : **690 installations soumises à déclaration** sont recensées auprès du Bureau de l'environnement de la Préfecture de la Seine-St-Denis. Il s'agit pour la plupart de garages, laveries, et d'autres activités impliquant le stockage de matières dangereuses, ou de machines présentant un risque.

La liste compte également **92** installations « non classables » et **16** « sans dossier » et **107** entreprises soumise à autorisation. (Source : préfecture de Seine-St-Denis – Bureau des installations classées, chiffres 2009).

b- Installations soumises à autorisation : concerne les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute

mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

A Montreuil : 13 **installations soumises à autorisation** sont renseignées dans la base de donnée nationale des ICPE¹ : (données mars 2011). **107** dans la base de données de la Préfecture : ce chiffre est exhaustif mais certains sites peuvent avoir été enregistrés plusieurs fois selon leur nom ou le changement d'adresse, certains dossiers sont inscrits lors de la demande mais n'ont pas toujours fait l'objet d'une mise en route effective.

3- Vers une approche multirisques

Le changement climatique amène à s'interroger sur la pertinence d'une approche de risques croisés et cumulés (ex. tremblement de terre + tsunami + centrale nucléaire au Japon en mars 2011). Cette approche étend considérablement le périmètre de risque potentiel au-delà des limites communales et prend en compte d'autres risques que sur le seul territoire initial.

Pour info :

Montreuil n'est pas située dans une zone sismique ni à proximité d'une mer ou d'un fleuve (les zones potentiellement les plus vulnérables), et aucune des installations classées n'est soumise à la directive SEVESO relative aux risques d'accidents industriels majeurs.

Mais il existe dans la région parisienne des sociétés ou industries susceptibles d'affecter le secteur de la ville :

- dans un rayon de 20 km : SMCA à Athis Mons (Dépôt d'hydrocarbures SEVESO). Voir la liste complète des établissements industriels à risque en région IDF (établissement dits SEVESO) : http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/environnement/risque/risque_2.htm et la cartographie.

- à moins de 90 km : la centrale nucléaire de Nogent/Seine. Ce réacteur est l'un des 58 en activité sur le territoire français.

Informations complémentaires

Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) de MONTREUIL est en cours de rédaction. Il sera publié en 2011. Ce document d'information consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Il a vocation à informer les habitants de la commune sur les risques qui les concernent.

Le DICRIM intègre également d'autres types de risques liés aux aléas climatiques (tempête, canicule, foudre, grands froids et chutes de neige) et à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui ne sont pas considérés comme « majeurs » mais pour lesquelles la probabilité de causer des effets sérieux dans la ville ne doit pas être négligée.

Installation classée : une « installation classée » (**ou ICPE**) comprend toutes exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Sources

- 1) DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs) 2002
- 2) DCS (Dossier communal synthétique) 2001
- 3) DICRIM (en projet – mars 2011)

¹

Source : <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr>